

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA MER

Arrêté du 18 mai 2021 fixant pour le corps des officiers de port la liste des fonctions mentionnées à l'article 15 du décret n° 2001-188 du 26 février 2001 relatif au statut particulier du corps des officiers de port

NOR : MERK2107908A

La ministre de la mer et la ministre de la transformation et de la fonction publiques,
Vu le décret n° 2001-188 du 26 février 2001 relatif au statut particulier du corps des officiers de port,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les fonctions prises en compte pour l'application de l'article 15 du décret n° 2001-188 du 26 février 2001 susvisé sont les suivantes, pour le corps des officiers de port :

1. Dans les Grands ports maritimes :
 - a) Commandant de port ;
 - b) Commandant de port adjoint.
2. Dans les ports décentralisés à forts enjeux : commandant de port.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 mai 2021.

La ministre de la mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
J. CLEMENT

*La ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*
Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de l'encadrement,
des statuts et des rémunérations,*
M.-H. PERRIN